

[b]Abus d autorite ?[/b]

Par **kojak**, le **04/08/2006** à **13:43**

Un adjoint au maire local, navigue à titre prive dans une zone interdite à la navigation de plaisance. Lors du contrôle effectuée par les gendarmes, il fait valoir sa qualité OPJ, exhibe son titre d adjoint, et déclare qu'il navigue où il veut. Quelle infraction peut-on relever à cette personne ?

Par **edmond**, le **04/08/2006** à **14:20**

Bonjour,
les gendarmes relèvent la ou les infractions prévues par la réglementation. Cet adjoint au Maire n'est pas dessus des lois en vigueur, OPJ ou pas.
Maintenant s'il a été injurieux envers les gendarmes, ces deniers peuvent également relever un outrage. A voir !!!
|
Si les gendarmes ne veulent pas relever d'infraction(s) ils peuvent en informer le Maire. En général ils ont de bonnes relations avec les élus.